
2e Session, 6e Parlement, 22 Victoria, 1859.

BILL.

Acte pour amender les actes qui règlent
la construction de chemins et autres tra-
vaux par des compagnies à fonds social
dans le Haut Canada.

Tel que passé par le Conseil Législatif.

[Imprimé par ordre de l'Assemblée
Législative.]

S. Derbshire & G. Desbarats, Imprimeur de Sa Majesté.
